



# Corporation Commerciale Canadienne

Rapport financier du premier trimestre  
de 2025–2026 (non audité)

Pour la période terminée  
le 30 juin 2025

Canada 

# TABLE DES MATIÈRES

<b>COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION</b> .....	<b>3</b>
SOMMAIRE .....	3
FONDEMENT DE LA PRÉPARATION ET DE LA DIVULGATION .....	5
STRUCTURE HIÉRARCHIQUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ .....	6
VALEUR DES CONTRATS SIGNÉS (VCS) .....	7
OPÉRATIONS COMMERCIALES (OC) .....	10
RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS .....	11
PRODUITS TIRÉS DES FRAIS DE SERVICE .....	12
FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT .....	14
CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS D'ADMINISTRATION .....	14
ANALYSE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	15
DISCUSSION SUR LE PLAN D'ENTREPRISE .....	16
ENGAGEMENT DE LA CCC À L'ÉGARD DE LA GESTION DU RISQUE .....	18
PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LA CCC EST CONFRONTÉE .....	19
AUTRES RISQUES GÉRÉS PAR LA CCC .....	21
<b>RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS</b> .....	<b>26</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES CONDENSÉS (NON AUDITÉS)</b> .....	<b>27</b>
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	27
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL .....	28
ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	29
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE .....	30
<b>NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES CONDENSÉS (NON AUDITÉS)</b> .....	<b>31</b>
1. NATURE, ORGANISATION ET FINANCEMENT .....	31
2. NORMES DE PRÉSENTATION .....	32
3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES .....	33
4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE .....	33
5. CRÉANCES .....	34
6. AUTRES ACTIFS .....	35
7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER .....	35
8. PRODUITS DIFFÉRÉS .....	36
9. FINANCEMENT PUBLIC DIFFÉRÉ .....	36
10. OBLIGATIONS LOCATIVES .....	36
11. GESTION DU CAPITAL .....	37
12. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS .....	37
13. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS .....	41
14. AUTRES PRODUITS .....	42
15. CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS D'ADMINISTRATION .....	43
16. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES .....	43
17. ÉVENTUALITÉS .....	43

# COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

## SOMMAIRE

La CCC opère au carrefour du commerce et des relations internationales pour aider les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés publics étrangers complexes et très concurrentiels. La stratégie d'entreprise de la CCC lui permet de fournir aux exportateurs canadiens des services qui soutiennent la croissance de leurs flux de revenus internationaux, d'aligner ses activités sur les priorités internationales du gouvernement du Canada et d'adhérer aux normes les plus élevées en matière de conduite éthique des affaires.

Le rôle de la CCC dans le soutien aux exportateurs canadiens est devenu de plus en plus crucial en cette période d'incertitude et de volatilité géopolitiques. Ce faisant, la CCC tire parti de ses relations étroites avec l'industrie canadienne et les gouvernements étrangers, fournissant en temps opportun des conseils, des informations et des orientations essentiels aux exportateurs canadiens. La CCC continue de défendre les intérêts des gouvernements étrangers afin de faire connaître la capacité industrielle canadienne, principalement dans les secteurs de la défense, de la sécurité, de l'aérospatiale et des technologies propres.

Les résultats financiers de la Corporation s'appuient sur la stratégie à trois piliers définie dans le Plan d'entreprise 2025-2026 (Plan) qui vise à aider les exportateurs canadiens à répondre à la demande internationale croissante pour leurs biens et services; apporter de la valeur en investissant dans l'excellence opérationnelle et renforcer l'impact de la CCC en mettant l'accent sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). La CCC poursuit son initiative de transformation pluriannuelle axée sur la réorganisation des processus opérationnels de base, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et l'identification des possibilités de réduction des coûts. Ces efforts renforcent la capacité de la Corporation à offrir une valeur accrue aux exportateurs canadiens, tout en favorisant une organisation plus agile et axée sur les résultats, bien placée pour soutenir les objectifs du Canada en matière de commerce international.

Compte tenu du calendrier des exigences contractuelles spécifiques et des calendriers de livraison associés, des variations significatives des revenus et les opérations de la CCC sont attendues lorsque l'on compare des résultats d'une période à l'autre ou aux objectifs fixés dans le Plan.

### **Pilier 1: Soutenir les exportateurs canadiens grâce au commerce inclusif**

La CCC appuie les exportateurs canadiens dans trois secteurs d'activité : l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD), l'approvisionnement, et, le service de maître d'œuvre international.

Pendant la période de trois mois terminée le 30 juin 2025, la CCC a aidé les entreprises canadiennes à obtenir 388,2 millions de dollars en valeur des contrats signés (VCS)<sup>1</sup>, principalement dans le secteur de maître d'œuvre international, dans le secteur agricole. Ce chiffre est inférieur aux objectifs du plan d'entreprise (de 234,3 millions de dollars) et les résultats de la période comparative (de 1,1 milliard de dollars).

La CCC a également réalisé pour 507,8 millions de dollars en opérations commerciales (OC)<sup>2</sup>, reflétant les biens et services livrés dans le cadre des contrats de la CCC, principalement dans les secteurs de l'APPD et de l'approvisionnement, dans le secteur de la défense. Ce chiffre est inférieur aux objectifs du plan d'entreprise (de 273,6 millions de dollars) et les résultats de la période comparative (de 207,4 millions de dollars).

La Corporation a réalisé 2,2 millions de dollars en produits tirés des frais de service, soit moins que les objectifs du plan d'entreprise (de 1,5 million de dollars) et les résultats de la période comparative (de 1,8 million de dollars), en raison du calendrier des exigences contractuels.

### **Pilier 2: Apporter de la Valeur aux Canadiens grâce à l'excellence opérationnelle – investir pour la croissance dans les personnes, les systèmes et la technologie**

Apporter de la valeur au Canada par l'excellence opérationnelle implique une rationalisation continue des activités pour la CCC et ses clients en optimisant et en transformant les processus, les systèmes et la main-d'œuvre. Au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2025, la CCC a continué d'améliorer son efficacité opérationnelle en faisant des investissements stratégiques dans l'innovation et la transformation numérique, y compris l'amélioration de la cybersécurité, l'application de la gestion de la relation client et la gestion des données.

La CCC continue de dépenser efficacement pour ses opérations tout en contribuant à la création et au maintien d'un plus grand nombre d'emplois canadiens dans divers secteurs en facilitant l'accès des entreprises canadiennes aux marchés publics mondiaux.

La CCC a réalisé un bénéfice net de 1,0 million de dollars au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2025, conformément aux objectifs du Plan d'entreprise, mais en baisse par rapport à l'exercice précédent (de 4,6 millions de dollars).

Le bénéfice net cumulatif de 1,0 million de dollars, ainsi que le dividende compensatoire de 10,0 millions de dollars déclaré par le conseil d'administration au cours du premier trimestre ont entraîné une diminution globale des bénéfices non répartis de 9,0 millions de dollars à 56,1 millions de dollars (par rapport à 65,1 millions de dollars au 31 mars 2025).

---

<sup>1</sup> La VCS est une mesure non définie par les PCGR. La CCC l'utilise pour représenter la valeur des contrats conclus et de leurs modifications pendant un exercice financier donné. Elle mesure la valeur totale des biens et services à fournir pendant toute la durée d'un contrat et, par la même occasion, représente la valeur totale du contrat au moment de sa signature.

<sup>2</sup> Les OC est une mesure de l'activité économique non conforme aux PCGR. La CCC l'utilise pour représenter la valeur des biens et des services fournis dans le cadre d'un contrat au cours de l'exercice visée par le rapport.

### **Pilier 3: Renforcer l'impact de la CCC par les considérations environnementales, sociales et de gouvernance**

Soucieuse de renforcer l'impact de la Corporation sur le plan environnemental, social et de la gouvernance d'entreprise (ESG), la CCC a lancé une stratégie ESG qui s'appuie sur des années de leadership en matière de conduite responsable des affaires dans l'ensemble de la famille fédérale. Elle jette les bases d'une surveillance et d'une transparence accrues afin de renforcer la gestion de l'environnement, d'accroître la mobilisation de tous les secteurs de l'industrie canadienne dans le commerce international et de renforcer l'influence de la communauté des exportateurs pour qu'ils mènent leurs activités internationales de manière responsable et durable.

La CCC a lancé son propre *Code pour les exportateurs* en mars 2023 afin de définir les attentes dans les domaines liés à la conduite responsable des affaires, aux droits de la personne, au travail et à la traite des êtres humains, ainsi qu'aux chaînes d'approvisionnement responsables. En date du 30 juin 2025, le Code a été reconnu par 162 exportateurs canadiens, une partie importante de l'objectif de la CCC de sensibiliser la communauté des exportateurs à la conduite responsable des affaires. En outre, jusqu'à présent cette année la CCC a soutenu quatre exportateurs à mettre en œuvre ou à améliorer leurs politiques, procédures ou programmes de formation des employés.

La section des commentaires et analyse de la direction portant sur la gestion des risques fournit des détails supplémentaires sur l'application des principes ESG par la CCC.

## **FONDEMENT DE LA PRÉPARATION ET DE LA DIVULGATION**

Les commentaires et l'analyse de la direction ont été préparés conformément à la Directive du Conseil du Trésor du Canada sous les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État et ne constituent pas des commentaires et analyse de la direction complètes. Ils doivent être lus parallèlement avec les états financiers annuels vérifiés de la Corporation et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

### **Énoncés prospectifs**

Le présent document contient des projections et d'autres déclarations prospectives qui obligent la direction à formuler des hypothèses soumises à des risques et à des incertitudes. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes évoquées dans ces énoncés prospectifs. L'explication de ces risques et incertitudes figure à la section sur les risques.

### **Normes internationales d'information financière**

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Selon les normes IFRS, les résultats

financiers de la Corporation commerciale Canadienne (« CCC » ou « la Corporation ») sont présentés à titre de mandataire. Toutefois, dans son rôle de maître d'œuvre, la CCC reste contractuellement tenue de veiller à la conclusion des contrats avec les acheteurs étrangers et de veiller à ce que les conditions des contrats soient respectées, quelle que soit la qualité du rendement de l'exportateur canadien.

### **Mesures non conformes aux PCGR**

La Corporation utilise également certaines mesures financières non définies par les PCGR pour évaluer son rendement. Les mesures non définies par les PCGR sont précisées et nuancées chaque fois qu'elles sont présentées.

### **Contrats de valeur élevée**

Historiquement, les contrats importants ont eu un impact significatif sur les états financiers de la Corporation. Ceux-ci peuvent entraîner des variations significatives de certains montants d'une année sur l'autre dans l'état de la situation financière et dans l'état du résultat global. Le plus important de ces contrats est le contrat pluriannuel du Programme des brigades blindées (« PBB ») d'une valeur de plusieurs milliards de dollars. L'ampleur du contrat est telle que le PBB est présenté séparément dans certaines sections des commentaires et de l'analyse de la direction (comme indiqué).

### **Opérations de change**

Les contrats que la Corporation conclut avec des acheteurs étrangers sont assortis à des contrats correspondants, d'une valeur équivalente compte tenu de la devise, signés avec des exportateurs canadiens. Cette concordance des devises pour les rentrées de fonds et les paiements contractuels limite le risque lié aux opérations de change de la CCC. Dans les cas où le paiement entre les parties est effectué en monnaie différente, la Corporation peut conclure des contrats de change à terme. La majorité des opérations de la CCC sont effectuées en dollars américains (USD). Comme la monnaie de référence de la CCC est le dollar canadien, les résultats déclarés peuvent être touchés par les fluctuations des taux de change.

## **STRUCTURE HIÉRARCHIQUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ**

La CCC travaille avec des exportateurs de tous les secteurs industriels du Canada par le biais de ses trois principaux secteurs d'activité.

### **Accord sur le partage de la production de défense (APPD)**

La CCC soutient une importante activité d'exportation canadienne dans le cadre de l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD). L'APPD permet aux exportateurs canadiens de livrer concurrence pour obtenir des contrats en faisant partie de la base d'approvisionnement national du département de la Défense (DoD) des États-Unis. En facilitant l'accès de cette manière, la CCC offre aux exportateurs canadiens des occasions d'affaires qui stimulent les exportations et les emplois au Canada, tout en générant des avantages économiques au Canada et aux États-Unis.

L'APPD continue de soutenir à la sécurité collective du Canada et des États-Unis en tirant parti des forces industrielles et technologiques de chaque pays pour répondre aux besoins respectifs en matière d'approvisionnement de matériel de défense. Le commerce transfrontalier lié à l'APPD offre également d'importantes possibilités aux entreprises de certains des secteurs les plus innovateurs du Canada.

La CCC n'impose pas de frais pour la prestation des services relatifs au secteur d'activité de l'APPD. Un crédit annuel de 13,8 millions de dollars est accordé pour l'administration de l'APPD.

### **Approvisionnement pour le compte d'autres ministères du gouvernement du Canada (Approvisionnement)**

La CCC aide les ministères et les organismes du gouvernement du Canada à répondre aux besoins urgents et complexes en matière d'approvisionnement. La Corporation perçoit des frais pour couvrir les coûts de gestion de ces programmes.

### **Maître d'œuvre international (MOI)**

Le secteur d'activité du service de maître d'œuvre international (MOI) de la Corporation est un service tarifé qui établit des contrats de gouvernement à gouvernement (GÀG) avec des acheteurs gouvernementaux étrangers et des contrats correspondants avec des exportateurs canadiens. La Corporation travaille avec des exportateurs canadiens de toutes tailles, dans des secteurs industriels canadiens diversifiés. L'objectif de ces activités commerciales est d'accroître le volume des exportations et le nombre d'exportateurs que la CCC sert, tout en appuyant les priorités du gouvernement du Canada. Chaque contrat est unique et la garantie d'exécution des contrats de la CCC incite davantage les gouvernements étrangers à faire appel à l'expertise canadienne pour des projets stratégiques prioritaires (sécurité alimentaire, transport, infrastructure, sécurité nationale, etc.).

Les accords de concession portent sur l'exploitation de loteries électroniques par un exportateur canadien dans divers pays.

## **VALEUR DES CONTRATS SIGNÉS (VCS)**

La CCC utilise la VCS (une mesure non définie par les PCGR) pour représenter la valeur des contrats conclus et de leurs modifications pendant un exercice financier donné. Elle mesure la valeur totale des biens et services à fournir pendant toute la durée d'un contrat et, par la même occasion, représente la valeur totale du contrat au moment de sa signature.

Le cycle de vente pour les marchés publics internationaux se mesure souvent en années et est soumis aux répercussions liées aux événements politiques et économiques internationaux. Par conséquent, des variations significatives de la VCS sont normales lorsque l'on compare les résultats d'une année à l'autre et les résultats d'un cycle économique qui peut être difficile à prévoir et à reproduire de manière cohérente.

### Comparaison d'un exercice à l'autre

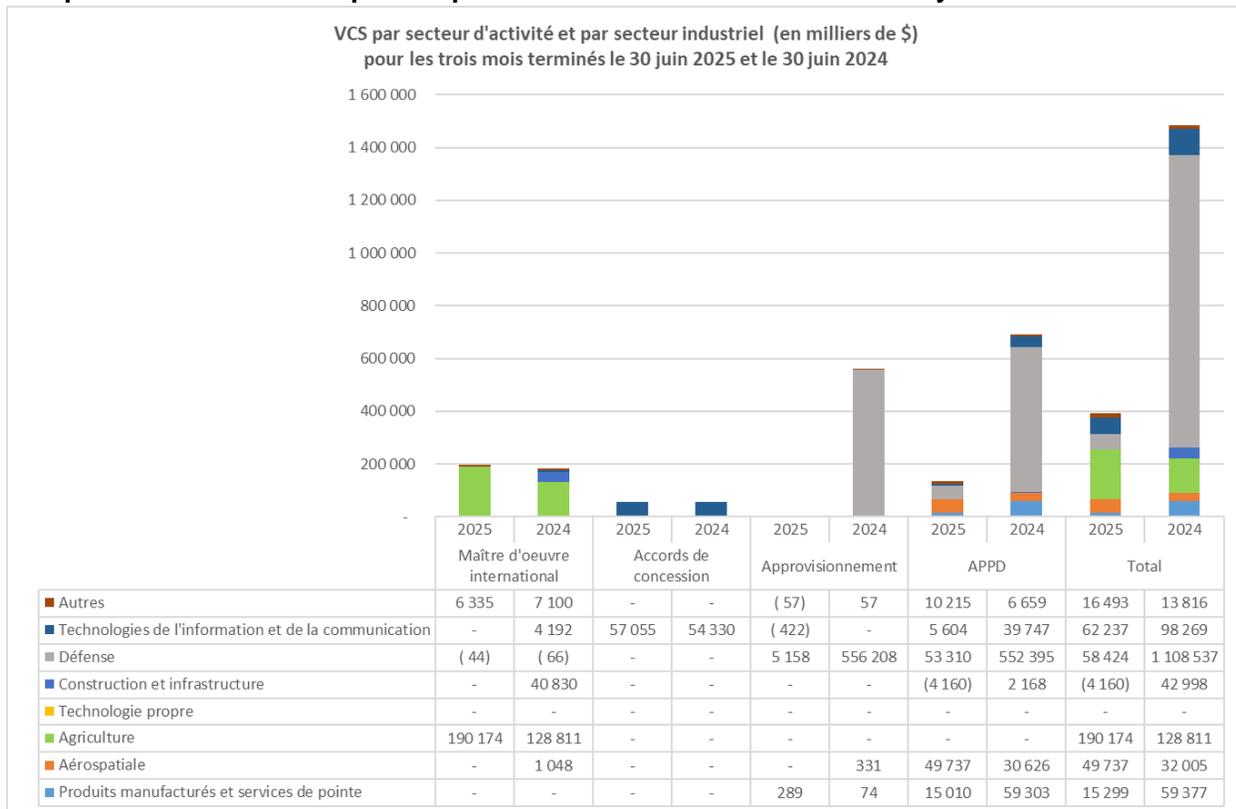
La VCS pour les trois secteurs d'activité pour la période de trois mois se terminant le 30 juin 2025 est de 388,2 millions de dollars. La diminution de 1,1 milliard de dollars (74%) par rapport au 1,5 milliard de dollars pour la même période de l'année précédente est attribuable à plusieurs facteurs, dont :

- La diminution de VCS dans l'APPD (diminution de 561,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent), principalement attribuable à un contrat pour la vente d'équipement liée au secteur de la défense signé dans l'année précédente; et
- La diminution de VCS dans l'approvisionnement (diminution de 551,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent), principalement attribuable à un contrat considérable portant sur des équipements liés au secteur de la défense devant être fournis à l'Ukraine, signé dans l'année précédente.

### VCS par secteur d'activité pour la période de trois mois terminée le 30 juin:

VCS par secteur d'activité (en milliers de \$)	Pour les trois mois terminés le 30 juin,				En % du total	
	2025	2024	Écart en \$	Écart en %	2025	2024
Maître d'oeuvre international	196 465 \$	181 914 \$	14 551 \$	8 %	51 %	12 %
Accords de concession	57 055	54 330	2 725	5 %	15 %	4 %
Total maître d'oeuvre international	253 520	236 244	17 276	7.3 %	65%	16 %
APPD	129 716	690 900	(561 184)	(81 %)	33 %	47 %
Approvisionnement	4 968	556 671	(551 703)	(99 %)	1 %	38 %
<b>Total</b>	<b>388 204 \$</b>	<b>1 483 815 \$</b>	<b>(1 095 611) \$</b>	<b>(74 %)</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## VCS par secteur d'activité pour la période de trois mois terminée le 30 juin:



## OPÉRATIONS COMMERCIALES (OC)

La CCC utilise les OC (une mesure de l'activité économique non conforme aux PCGR) pour représenter la valeur des biens et des services fournis dans le cadre d'un contrat au cours de l'exercice visée par le rapport.

Étant donné le statut d'agent de la Corporation pour la présentation selon les normes comptables IFRS, les OC ne sont pas comptabilisées comme un produit. Les données relatives aux OC sont saisies pour mesurer l'impact de la Corporation sur l'économie canadienne et constituent le principal moteur des produits tirés des frais de service. Les produits tirés des frais de service de la CCC sont généralement proportionnels à ceux des OC. L'écart détaillé dans cette section s'applique également à l'analyse de l'écart lié aux frais de service.

### Comparaison d'un exercice à l'autre

Compte tenu du calendrier des exigences contractuelles particulières et des calendriers de livraison associés, des variations significatives des OC sont attendues lors de la comparaison des résultats d'une période à l'autre. Le montant total des OC pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2025 s'élève à 507,8 milliards de dollars (une diminution de 207,4 millions de dollars par rapport à l'année précédente). Ces résultats ont été générés à partir de :

- La diminution des OC dans le programme de PBP de 318,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, attribuable à la réduction prévue des livraisons à mesure que le programme approche de son achèvement.

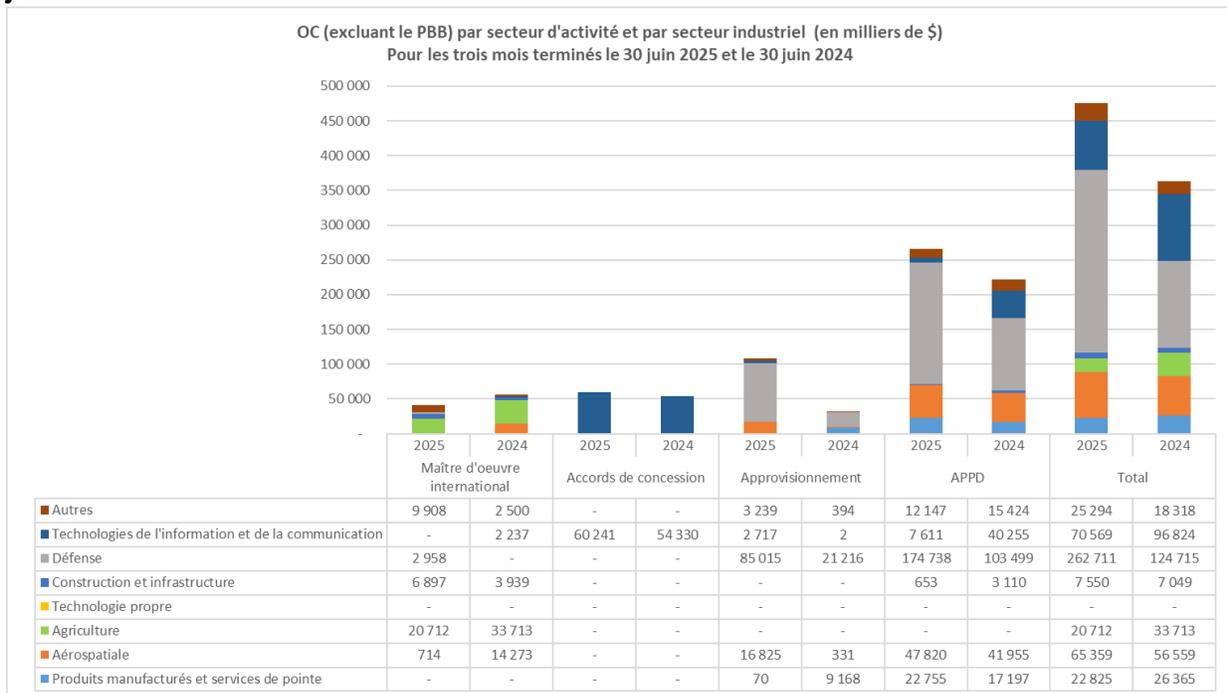
Ces baisses ont été partiellement compensées par :

- Une augmentation dans l'approvisionnement (de 76,8 millions de dollars par rapport à l'année précédente) principalement attribuable au soutien accru apporté au ministère de la Défense nationale pour fournir une aide internationale à l'Ukraine.

### OC par secteur d'activité pour la période de trois mois terminée le 30 juin:

Opérations commerciales par secteur d'activité (en milliers de \$)	Pour les trois mois terminés le 30 juin,				En % du total	
	2025	2024	Écart en \$	Écart en %	2025	2024
Maître d'oeuvre international	41 189 \$	56 662 \$	(15 473) \$	(27 %)	8 %	8 %
Accords de concession	60 241	54 330	5 911	11 %	12 %	8 %
PBB	32 748	351 664	(318 916)	(91 %)	6 %	49 %
Total maître d'oeuvre international	134 178	462 656	(328 478)	(71 %)	26 %	65 %
Approvisionnement	107 866	31 112	76 754	> 100 %	21 %	4 %
APPD	265 724	221 440	44 284	20 %	52 %	31 %
<b>Total</b>	<b>507 768 \$</b>	<b>715 208 \$</b>	<b>(207 440) \$</b>	<b>(29 %)</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## OC (à l'exclusion du PBB) par secteur d'activité pour la période de trois mois terminée le 30 juin:



## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers de la Corporation pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2025 ont diminué par rapport à ceux de l'exercice précédent, mais sont restés globalement conformes aux objectifs du Plan d'entreprise. Ces résultats s'expliquent principalement par les variations des revenus tirés des produits tirés des frais de services ainsi que des soldes de trésorerie, ainsi que par une perte de change importante imputable à la forte volatilité du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

### Politique de gestion financière

La CCC planifie la viabilité financière et gère les excédents et les déficits sur des horizons pluriannuels. Cette approche tient compte de la longueur du cycle de vente des marchés publics internationaux et des effets des événements géopolitiques et économiques.

La politique de gestion financière de la CCC définit les conditions nécessaires au maintien d'un modèle d'autosuffisance financière à long terme. Elle exige de la CCC qu'elle maintienne des fonds propres suffisants pour honorer ses engagements et qu'elle entreprenne des investissements appropriés pour garantir l'efficacité et l'efficacité opérationnelles et pour soutenir la main-d'œuvre, les installations, les systèmes et les processus de la Corporation.

Le cadre prend en compte quatre facteurs dans la gestion du capital et le suivi de la viabilité financière : le calendrier des produits et des charges contractuelles, les résultats nets des opérations, les besoins en fonds de roulement et la valeur nette.

### Discussion sur le résultat global

Pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2025, la Corporation a enregistré un bénéfice net de 1,0 million de dollars, une diminution par rapport au bénéfice net de l'exercice précédent de 5,5 millions de dollars. La Corporation a obtenu des OC plus faibles (comme indiqué dans les sections précédentes), ce qui s'est traduit par des produits tirés des frais de services de 2,2 millions de dollars. Ces produits sont également inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Ceux-ci ont été partiellement compensés par une diminution des charges d'exploitation et frais d'administration (2,7 millions de dollars), alors que la Corporation poursuit son engagement continu à offrir l'excellence opérationnelle tout en employant des mesures d'économie de coûts.

Résultat global (en milliers de \$)	Pour les trois mois terminés le 30 juin			
	2025	2024	Écart en \$	Écart en %
Produits tirés des frais de service	2 195 \$	4 031 \$	(1 836) \$	(46 %)
Produits financiers et Autres produit	5 635	7 380	(1 745)	(24 %)
Financement public	3 176	5 188	(2 012)	(39 %)
Charges*	8 374	11 116	(2 742)	(25 %)
Gain (perte) de change	(1 671)	52	(1 723)	< (100 %)
<b>Résultat net</b>	<b>961 \$</b>	<b>5 535 \$</b>	<b>(4 574) \$</b>	<b>(83 %)</b>
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
<b>Résultat global total</b>	<b>961 \$</b>	<b>5 535 \$</b>	<b>(4 574) \$</b>	<b>(83 %)</b>

\* Charges de l'exercice précédent comprennent l'amortissement accéléré des actifs au titre du droit d'utilisation et des améliorations locatives résultant de la résiliation d'un bail au quatrième trimestre 2023-2024. Il n'y a aucune dépense connexe dans l'année en cours. (2024 - 1 707 \$ et 777 \$, respectivement).

## PRODUITS TIRÉS DES FRAIS DE SERVICE

La Corporation perçoit des frais pour les services fournis dans le cadre de ses programmes de MOI et d'approvisionnement. Les frais du MOI sont généralement calculés en pourcentage de la valeur du contrat, les frais étant négociés contrat par contrat. Ils reflètent généralement le profil de risque d'un projet et les conditions concurrentielles du marché.

Les frais peuvent être comptabilisés différemment dans les produits, selon les obligations d'exécution se rapportant aux différents secteurs d'activité. Toutefois, la majorité d'entre eux sont enregistrés sur la base de la réalisation des activités nécessaires pour que l'exportateur canadien obtienne le droit d'être payé selon les modalités du contrat principal. Ces frais sont généralement proportionnels aux OC. Les frais d'approvisionnement sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat et mis en place pour récupérer les coûts de structuration et de gestion des contrats.

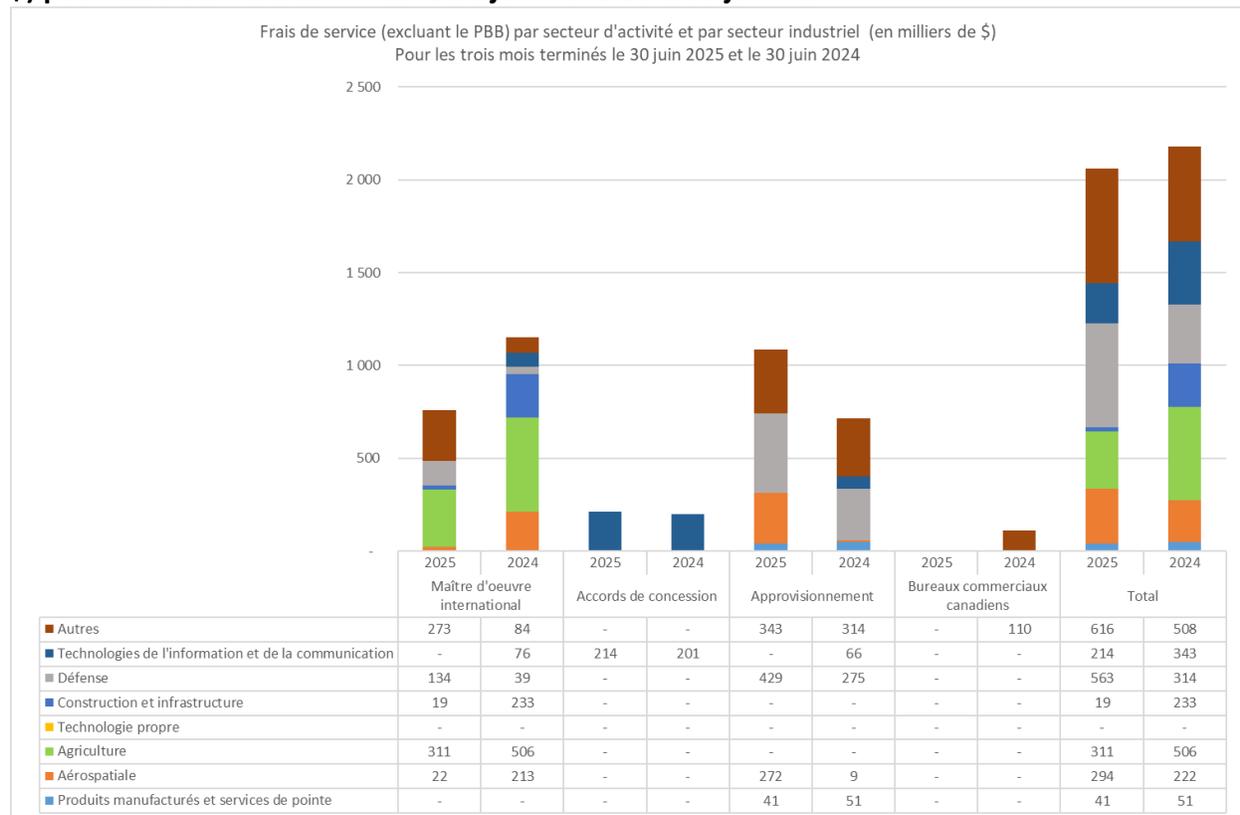
Pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2025, les produits tirés des frais de service de 2,2 millions de dollars étaient 1,8 million de dollars de moins que l'exercice précédent. Les frais de service sont généralement proportionnels aux OC.

Le tableau ci-dessous montre que la variation totale d'une année à l'autre est d'environ 46 %, ce qui est largement conforme à celle observée dans la variance des OC. Comme indiqué ci-dessus, cela est principalement dû aux baisses constatées dans le projet PBB, alors qu'il approche son échéance.

De plus, la gestion par la CCC de dix bureaux commerciaux canadiens pour le compte d'Affaires mondiales Canada a pris fin au cours du dernier exercice. À la suite de l'annonce du gouvernement du Canada dans le budget de 2023 visant à réduire les dépenses, Affaires mondiales Canada a donné l'ordre de fermer les dix bureaux commerciaux administrés par la CCC. La CCC a facturé des frais et recouvert tous les coûts auprès d'Affaires mondiales Canada pour ce programme.

d'activité (en milliers de \$)	Pour les trois mois terminés le 30 juin,					
					En % du total	
	2025	2024	Écart en \$	Écart en %	2025	2024
Maître d'oeuvre international	759 \$	1 151 \$	( 392) \$	(34 %)	35 %	29 %
Accords de concession	214	201	13	6 %	10 %	5 %
PBB	137	1 853	(1 716)	(93 %)	6 %	46 %
Total maître d'oeuvre international	1 110	3 205	(2 095)	(120 %)	51 %	80 %
Approvisionnement	1 085	716	369	52 %	49 %	18 %
Bureaux commerciaux canadiens	-	110	( 110)	(100 %)	0 %	3 %
<b>Total</b>	<b>2 195 \$</b>	<b>4 031 \$</b>	<b>(1 836) \$</b>	<b>(46 %)</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### Frais de service (excluant le PBB) par secteur d'activité et par secteur industriel (en milliers de \$) pour les trois mois terminés le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024



## FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT

Étant donné que la CCC ne perçoit pas de charges pour les services fournis dans le cadre des contrats de l'APPD, la Corporation reçoit un crédit parlementaire annuel de 13,8 millions de dollars qui sert exclusivement à financer les charges d'exploitation et les frais d'administration engagés pour l'APPD. Pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2025, la Corporation a constaté un financement public de 3,2 millions de dollars, soit une diminution de 2,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en compensation exacte des charges encourus pour l'administration de l'APPD. Cela résulte des différences temporelles associées à la diminution des charges d'exploitation et frais d'administration, comprenant le paiement unique pour la résiliation de son précédent bail de bureaux dans l'exercice précédent.

## CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Les 8,3 millions de dollars de charges d'exploitation et frais d'administration de la Corporation pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2025 ont diminué de 2,8 millions de dollars (par rapport aux 11,1 millions de dollars de l'exercice précédent). De cette diminution, 2,4 millions de dollars sont dus à l'amortissement accéléré de l'exercice précédent, suite à la résiliation par la Corporation de son précédent bail de bureaux.

De plus, la rémunération du personnel et les dépenses connexes ont augmenté de 10 % d'une année à l'autre en raison de la mise en œuvre de la nouvelle convention collective, rétroactive au 1<sup>er</sup> juin 2024. Cette augmentation a été compensée par une baisse des dépenses dans la plupart des autres domaines, alors que la CCC continue de mettre en œuvre des gains d'efficacité dans la prestation de ses services au profit des exportateurs canadiens.

La Corporation demeure déterminée à assurer l'excellence opérationnelle tout en employant des mesures d'économie de coûts et en accordant la priorité aux gains d'efficacité dans tous les aspects de la prestation de services.

Charges d'exploitation et frais d'administration (en milliers de \$)	Pour les trois mois terminés le 30 juin				En % du total	
	2025	2024	Écart en \$	Écart en %	2025	2024
Rémunération du personnel et charges connexes	5 828 \$	5 319 \$	509 \$	10 %	71 %	47 %
Services de gestion des contrats	650	750	( 100)	(13 %)	8 %	7 %
Consultants	533	813	( 280)	(34 %)	6 %	7 %
Frais de déplacement et accueil	380	500	( 120)	(24 %)	5 %	5 %
Logiciels, matériel informatique et soutien	294	251	43	17 %	4 %	2 %
Amortissement*	264	2 689	(2 425)	(90 %)	3 %	24 %
Loyer et frais connexes	205	279	( 74)	(27 %)	2 %	3 %
Communications	102	310	( 208)	(67 %)	1 %	3 %
Autres charges	66	175	( 109)	(62 %)	<1 %	2 %
<b>Total frais d'exploitation et d'administration</b>	<b>8 322 \$</b>	<b>11 086 \$</b>	<b>(2 764) \$</b>	<b>(25 %)</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\*L'amortissement de l'exercice précédent comprend l'amortissement accéléré des actifs au titre du droit d'utilisation et des améliorations locatives résultant de la résiliation d'un bail au quatrième trimestre 2023-2024. Il n'y a aucune dépense connexe dans l'année en cours. (2024 - 1 707 \$ et 777 \$, respectivement).

## ANALYSE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les actifs et les passifs comprennent les paiements effectués aux exportateurs canadiens avant d'être encaissés par les acheteurs étrangers, ainsi que les montants reçus des acheteurs étrangers et autres qui n'ont pas encore été transférés aux exportateurs canadiens. Au fur et à mesure que les obligations contractuelles sont remplies, les soldes de trésorerie, de créances, de créditeurs et de charges à payer, qui représentent des montants à un moment précis, peuvent fluctuer considérablement.

### Positions des actifs et des passifs

Au 30 juin 2025, le total des actifs de 642,2 millions de dollars avait diminué de 37,0 millions, soit de 5 % par rapport à la fin de l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable à :

- Une diminution des créances de 40,8 millions de dollars, principalement attribuable aux différences temporelles entre les rentrées de fonds des acheteurs étrangers et les paiements aux exportateurs canadiens, ainsi qu'aux fluctuations défavorables des taux de change sur les montants impayés.

Le total des passifs de 576,1 millions de dollars avait diminué de 28,0 millions de dollars, soit de 5 %, par rapport à la fin de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à :

- Une diminution de 30,8 millions de dollars des avances principalement attribuables à l'atteinte d'étapes importantes sur les projets d'approvisionnement.

Les diminutions compensatrices du total de l'actif et du passif reflètent la nature des contrats gérés et l'incidence sur les soldes du calendrier des montants reçus et des paiements effectués.

### Situation des capitaux propres

Les capitaux propres de la période ont diminué de 9,0 millions de dollars, reflétant un bénéfice net cumulatif de 1,0 million de dollars, réduit par le dividende de 10,0 millions de dollars déclaré au cours de l'exercice. Ces soldes comprennent un capital d'apport des actionnaires de 10,0 millions de dollars.

Aux (en milliers de \$)	le 30 juin 2025	le 31 mars 2025	Écart en \$	Écart en %
<b>Total des actifs</b>	<b>642 211 \$</b>	679 242 \$	(37 031) \$	(5 %)
Total des passifs	<b>576 121</b>	604 113	(27 992)	(5 %)
Total des capitaux propres	<b>66 090</b>	75 129	(9 039)	(12 %)
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>642 211 \$</b>	679 242 \$	(37 031) \$	(5 %)

### Déclaration de dividendes

Le 4 juin 2025, conformément à sa politique de gestion financière et à sa politique en matière de dividendes, le Conseil d'administration de la Corporation a approuvé l'émission d'un dividende de 10,0 millions de dollar payable à son actionnaire.

## DISCUSSION SUR LE PLAN D'ENTREPRISE

La Corporation opère sur des marchés mondiaux difficiles où les budgets gouvernementaux sont dynamiques et font l'objet de fréquents changements. La demande de solutions fabriquées au Canada varie en fonction de facteurs économiques et géopolitiques, ce qui accroît la complexité des ventes à l'exportation de gouvernement à gouvernement et la durée du cycle de vente. Face à ces incertitudes, la Corporation s'engage à poursuivre sa collaboration avec les exportateurs canadiens afin d'assurer l'efficacité de ses services et de leur permettre de poursuivre leurs activités. À cette fin, la CCC applique une gestion financière prudente, notamment grâce à des processus rigoureux de gestion des risques, investit stratégiquement dans des capacités essentielles et met l'accent sur la création de valeur pour les parties prenantes canadiennes.

### Comparaison des résultats financiers avec le plan d'entreprise de 2025-2026

Le Plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030 de la CCC a été approuvé par le conseil d'administration de la Corporation et soumis, tel que requis, au ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique. L'analyse ci-dessous reflète les mesures de réduction des dépenses découlant du budget fédéral 2023.

La Corporation a réalisé un bénéfice net de 1,0 million de dollars, ce qui est conforme au bénéfice net décrit dans le plan, qui était également de 1,0 million de dollars.

Plusieurs facteurs ont contribué à ces résultats :

- L'augmentation des produits financiers et autres (3,9 millions de dollars) par rapport au Plan est le résultat de taux d'intérêt plus élevés combinés à des soldes de trésorerie plus importants que prévu en raison du moment de réception des avances ;
- Ceci a été partiellement compensé par l'écart des produits tirés des frais de service (1,5 million de dollars de moins que prévu) et la perte de change (1,7 million de dollars de plus que prévu), qui étaient dues respectivement à la baisse des frais de service perçu sur le projet PBB et le secteur d'activité MOI, et aux fluctuations négatives des taux de change.

Le financement public est comptabilisé comme une compensation des coûts engagés dans le cadre de l'administration de l'APPD. Le financement est plafonné au montant des crédits parlementaires approuvés. Le financement depuis le début de l'année a été de 0,3 million de dollars inférieur au budget initial, ce qui correspond à des dépenses de l'APPD plus basses que prévu, principalement en raison du calendrier des dépenses.

Le tableau ci-dessous présente les résultats financiers comparés au Plan d'entreprise pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2025.

	Pour les trois mois terminés le 30 juin 2025				
	Premier trimestre		Écart		2025-2026
	Montant réel	Objectif	En \$	En %	Objectif
<b>VCS (en milliers de \$)</b>	<b>388 204 \$</b>	622 500 \$	(234 296) \$	(38 %)	2 190 000 \$
<b>OC (en milliers de \$)</b>	<b>507 768 \$</b>	781 386 \$	(273 618) \$	(35 %)	3 172 885 \$
<b>Résultat net (en milliers de \$)</b>					
	<b>Montant réel</b>	<b>Objectif</b>	<b>En \$</b>	<b>En %</b>	<b>Objectif</b>
<b>Produits</b>					
Frais de service	2 195 \$	3 687 \$	(1 492) \$	(40 %)	18 482 \$
Produits financiers et Autres produits	5 635	1 784	3 851	> 100 %	7 154
	<b>7 830</b>	5 470	2 360	43 %	25 636
<b>Financement public</b>	<b>3 176</b>	3 448	( 272)	(8 %)	13 792
<b>Charges</b>					
Charges liées à l'APPD *	3 231	3 513	( 282)	(8 %)	14 052
Charges non liées à l'APPD *	5 143	4 434	709	16 %	17 736
	<b>8 374</b>	7 947	427	5 %	31 788
Gain (perte) de change	(1 671)	-	(1 671)	> 100 %	-
<b>Résultat net</b>	<b>961 \$</b>	971 \$	( 10) \$	(1 %)	7 639 \$

\* Les charges comprennent les dépenses de l'année en cours de 270 milles dollars pour les investissements dans l'innovation et la transformation numérique.

## ENGAGEMENT DE LA CCC À L'ÉGARD DE LA GESTION DU RISQUE

Le programme et le cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) de la CCC ont été améliorés en 2024-2025 pour fournir une approche plus robuste et stratégique à l'échelle de la Corporation qui reflète les complexités croissantes de nos projets pluriannuels. Le cadre révisé, qui sera continuellement mis à jour pour refléter les profils de risque nouveaux et émergents, fournit des définitions plus précises des risques et une plus grande cohérence avec la cartographie globale des risques. La Corporation a également renforcé l'équipe de gestion des risques, avec notamment un directeur principal de la gestion des risques et chef de la gestion des risques, chargé de superviser le programme de gestion des risques de la CCC. Cette nomination devrait permettre de renforcer la maturité du cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) au cours du prochain exercice.

Les modifications apportées au cadre comprennent des registres de risques plus robustes au niveau des projets et une approche améliorée de l'évaluation des risques transactionnels qui établit des responsabilités claires pour chaque catégorie de risque et renforce les stratégies d'atténuation, les plans et les actions mesurables. Ces changements ont été soutenus par une

formation complète à l'échelle de l'organisation afin de garantir une compréhension et une application uniforme dans tous les départements.

La CCC surveille quinze risques dans trois grandes catégories de risques : à l'échelle de l'entité, de l'entreprise et de la passation de marchés. Examiné annuellement par le Conseil d'administration, le cadre de GRE renouvelé comprend des directives sur la gouvernance des risques, l'établissement d'objectifs stratégiques, le rendement, les communications et les rapports.

## GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RISQUE

La gestion du risque d'entreprise (GRE) au sein de la CCC commence par l'engagement du Conseil d'administration dans le programme de GRE de la Corporation. Les quinze risques décrits dans le cadre de GRE de la CCC sont régulièrement examinés et suivis par les comités du Conseil.

Avant l'examen du Conseil, les risques sont principalement gérés dans le cadre de réunion mensuelles du comité de la haute direction et de la réunion bihebdomadaire distincte du comité du risque et des occasions d'affaires (CROA) pour examiner les risques contractuels auxquels l'organisation est confrontée. Le CROA examine également les transactions d'exportation en fonction de la taille du contrat et du risque inhérent à la transaction.

Le portefeuille de transactions d'exportation de la CCC présente des risques qui sont gérés au sein des unités opérationnelles, surveillés par les équipes juridiques et de gestion du risque et finalement vérifiés par des auditeurs internes et externes.

## PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LA CCC EST CONFRONTÉE

Les risques décrits ci-dessous existent dans le contexte d'un environnement commercial complexe qui reflète la poursuite de la guerre en Ukraine, l'instabilité à l'échelle mondiale, et la tendance à un plus grand protectionnisme au sein des marchés clés de CCC.

### ***Risque financier (à l'échelle de l'entité)***

Ce risque est lié à la possibilité que la CCC ne parvienne pas à maintenir une situation financière suffisante pour répondre à ses besoins de liquidité ou à ses objectifs de viabilité à long terme, ce qui entraînerait des pertes financières, une atteinte à sa réputation, une exposition juridique et l'incapacité de la CCC à poursuivre ses activités.

La CCC reçoit une dotation pour ses activités de soutien à l'APPD, mais tous les autres secteurs d'activité doivent générer des revenus suffisants pour être financièrement viables. Le déficit de revenus peut se creuser si l'on ne parvient pas à obtenir de nouvelles activités générant des frais de service récurrentes. Bien que les prévisions montrent une stabilité des revenus, le calendrier et la certitude de l'attribution des contrats d'exportation peuvent varier considérablement en raison d'événements indépendants de la volonté de la CCC. La CCC gère cette volatilité grâce à de solides prévisions financières et à une gestion des dépenses.

***Risque de réputation (à l'échelle de l'entité)***

Ce risque est lié à la possibilité que la CCC ne mène pas ses activités de manière à protéger la réputation de la CCC auprès des intervenants ou qu'elle ne parvienne pas à atténuer les événements, incidents ou transactions qui suscitent des préoccupations au niveau ministériel, entraînant des pertes financières, des risques juridiques ou des problèmes de continuité d'exploitation.

La CCC mène ses activités de manière à protéger sa réputation auprès des intervenants nationaux et internationaux et à atténuer les événements, incidents ou transactions susceptibles de susciter des inquiétudes au niveau ministériel. Le Conseil sera informé de ces situations au fur et à mesure qu'elles se présenteront. Ce risque est également atténué par un contrôle préalable rigoureux de la passation de marchés intégrant les pratiques exemplaires environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), notamment la conduite responsable des affaires (CRA).

***Gouvernance des données (entreprise)***

Ce risque est lié à la possibilité que la CCC ne parvienne pas à protéger efficacement ses renseignements commerciaux, ceux liés à la défense, les renseignements de ses employés et d'autres renseignements sensibles (électroniques et sur papier), ce qui entraînerait un accès non autorisé ou la distribution de renseignements entraînant des blessures ou des pertes, des dommages pour l'acheteur ou l'exportateur, des failles de sécurité, des pertes financières, une atteinte à la réputation et des risques juridiques.

La CCC gère les renseignements sensibles obtenus auprès des exportateurs et des acheteurs étrangers. Elle génère également ses propres renseignements sensibles par le biais d'activités d'entreprise telles que celles liées à la gestion des ressources humaines. En 2024, un programme de gouvernance des données d'entreprise mis à jour a été lancé pour s'assurer que les données sensibles de l'entreprise et des intervenants continuent d'être définies, recueillies, organisées, protégées et stockées de manière à empêcher tout accès non autorisé. La gouvernance de ces renseignements incombe au comité directeur interfonctionnel de la gestion de l'information et des technologies de l'information, qui se réunit tous les mois et se concentre sur la mise en œuvre du programme de gestion de l'information et de gouvernance des données de la Corporation.

***Ressources humaines (entreprise)***

Ce risque est lié à la possibilité que la CCC ne parvienne pas à attirer, retenir, perfectionner et motiver des employés hautement qualifiés possédant les compétences requises pour fournir efficacement ses services (externes et internes), ce qui entraînerait une incapacité à atteindre ses objectifs d'entreprise, une incapacité à fonctionner, des pertes financières, une atteinte à la réputation et des risques juridiques.

En 2023, la Corporation a lancé un plan stratégique de ressources humaines sur trois ans afin de s'assurer que les compétences et les niveaux de personnel appropriés sont disponibles pour soutenir les opérations de la CCC. La CCC maintient son objectif de maintien de l'effectif à 85 % ou

plus. La CCC gère activement ce risque en améliorant la gestion des ressources humaines, l'établissement de rapports et la surveillance. La Corporation examine régulièrement ses besoins en talents et ses compétences internes et procède à des ajustements de sa main-d'œuvre, au besoin, afin de s'assurer de disposer des ressources adéquates pour répondre à des contrats de plus en plus complexes.

De plus, la CCC effectue un examen continu de l'effectif pour s'assurer que les risques de retraite ou de relève sont gérés et atténués efficacement.

## AUTRES RISQUES GÉRÉS PAR LA CCC

Outre les risques mentionnés ci-dessus, le programme de GRE de la Corporation gère les risques suivants.

### ***Risques à l'échelle de l'entité***

Les risques d'entreprise suivants sont ceux qui sont susceptibles d'entraver la capacité de la Corporation d'atteindre ses objectifs généraux.

- ***Risque associé au mandat***

Ce risque est lié au fait que CCC opère dans des activités qui dépassent son mandat législatif. Les orientations ministérielles données par la déclaration annuelle des priorités et des responsabilités constituent le cadre général autour duquel le Plan d'entreprise de la Corporation est élaboré.

Le Plan d'entreprise décrit les activités et les stratégies de l'entreprise à entreprendre au cours de la période de planification quinquennale. Le Comité de la haute direction et le CROA constituent les structures de gouvernance interne qui garantissent que la Corporation reste dans le cadre de ces paramètres.

- ***Conduite responsable des affaires***

Ce risque concerne la possibilité que les activités de la CCC conduisent à a) des problèmes liés aux pots-de-vin, à la corruption ou à la fraude; b) des répercussions sur les droits de la personne; ou c) une dégradation de l'environnement, entraînant l'un ou l'ensemble des éléments suivants : pertes financières, atteinte à la réputation, et risques juridiques pour les intervenants.

La CCC gère les risques liés à la conduite responsable des affaires en s'alignant sur la politique du gouvernement du Canada en matière de droits de la personne, en faisant preuve de diligence raisonnable pour limiter les pots-de-vin, la corruption ou la fraude dans le cadre de ses activités, et en respectant la Loi sur l'évaluation d'impact, le cas échéant, les exigences des institutions financières internationales et des gouvernements étrangers dans les contrats de premier ordre de la CCC. Au cours de l'année, la CCC a continué à

promouvoir son « Code pour les exportateurs », qui reflète l'engagement de la CCC envers les critères ESG et le soutien aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Le Code décrit les attentes de la CCC en matière de travail et de droits de la personne, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement, de chaînes d'approvisionnement transparentes et responsables, et de respect des lois, notamment celles qui interdisent les pots-de-vin et la corruption. Il s'applique à tous les exportateurs travaillant avec la CCC ainsi qu'à leurs employés et sous-traitants. De plus, le Comité de conformité en matière d'intégrité et le Comité des droits de la personne de la CCC continuent de perfectionner leurs processus afin d'atténuer les conséquences négatives éventuelles de la conclusion de transactions d'exportation problématiques. Enfin, la formation continue sur la conduite responsable des affaires pour les employés permet de s'assurer que les critères ESG restent prioritaires lorsque la CCC cherche à conclure de nouveaux contrats d'exportation.

### ***Risques d'entreprise***

Il s'agit des risques liés à la gouvernance des données de la CCC, aux systèmes d'information, aux personnes, à ses politiques et procédures et à la planification de la continuité des opérations. Les risques d'entreprise suivants sont gérés par chaque unité opérationnelle et fonctionnelle, sous la responsabilité de son vice-président.

- ***Sécurité des installations et du personnel***

Ce risque concerne la possibilité que la CCC ne parvienne pas à protéger efficacement son personnel et ses installations et à poursuivre la fourniture de services essentiels, ce qui entraînerait des dommages corporels ou des pertes de vie, des pertes financières, une atteinte à la réputation et des risques juridiques.

La CCC sécurise ses installations et son personnel conformément à la politique de sécurité du gouvernement du Canada. Quelle que soit la situation externe, la CCC dispose de multiples mesures de redondance permettant à son personnel de travailler à distance ou d'utiliser les bureaux de nos partenaires du gouvernement du Canada.

- ***Disponibilité et résilience des systèmes d'information***

Ce risque concerne la possibilité que la CCC ne parvienne pas à maintenir l'accès aux systèmes de renseignements opérationnels essentiels de l'entreprise, interrompant ainsi les opérations commerciales et entraînant des pertes financières, une atteinte à la réputation et des risques juridiques.

En cas d'interruption des systèmes de renseignements opérationnels essentiels de la CCC, la CCC garantit la disponibilité de tous les systèmes de renseignements opérationnels essentiels dans les deux jours suivant l'événement.

- ***Cybersécurité***

Ce risque concerne la possibilité que la CCC ne parvienne pas à protéger ses systèmes de technologie de l'information contre les cyberattaques, ce qui entraînerait l'incapacité de

poursuivre les opérations, la perte de renseignements sensibles, des pertes financières, une atteinte à la réputation et des risques juridiques. Le niveau de menace pour la sécurité de la CCC reflète son rôle dans le soutien au programme d'aide à l'Ukraine du gouvernement du Canada, ce qui pourrait entraîner une augmentation de l'ingérence étrangère.

La CCC veille à ce que la gestion des cyber risques de l'entreprise maintienne un niveau de maturité de 2,5 (géré) sur le cadre de cybersécurité du NIST. L'objectif est d'atteindre le niveau de maturité de 3,5 (sur trois ans/d'ici 2026–2027) grâce à la mise en œuvre de la feuille de route de la CCC en matière de cybersécurité et tel que mesuré par des examens et des audits périodiques. En outre, en tant que membre du Centre canadien pour la cybersécurité, la CCC est informée de toute menace, réelle ou perçue, et peut évaluer et adapter continuellement ses systèmes et processus.

La formation continue à la cybersécurité et à la gestion de l'information vise à garantir que les employés sont bien informés et en mesure de gérer ces risques de manière appropriée.

- **Fraude**

Ce risque est lié à la possibilité qu'un employé de la CCC commette un acte intentionnel pour en tirer un avantage personnel dans le cadre des activités de la CCC (y compris la collusion et la corruption) et que le cadre de contrôle interne de la CCC ne soit pas conçu ou ne fonctionne pas efficacement pour empêcher et détecter ces activités frauduleuses, ce qui entraînerait des pertes financières, une atteinte à la réputation et des risques juridiques.

La CCC a mis en place de solides contrôles internes pour limiter les risques liés à la fraude, y compris une politique de dénonciation. Cela comprend des campagnes de formation régulières auprès de tous les employés de la CCC afin de détecter et d'éviter les activités frauduleuses externes et internes.

- **Changements climatiques**

Ce risque est lié à la possibilité que la CCC ne soit pas en mesure de fournir des services ou de maintenir ses propres opérations internes en raison d'événements liés au climat, ou de parvenir à des émissions nettes zéro d'ici 2030, ce qui entraînerait des pertes financières, une atteinte à la réputation et des risques juridiques.

La CCC a mis en œuvre des procédures (p. ex., un nouveau plan de continuité des activités et des capacités améliorées de travail à distance) qui favorisent la continuité des activités afin d'atténuer les répercussions des perturbations climatiques.

### **Risques contractuels**

Cette catégorie de risque gérée par la CCC reflète les risques liés aux transactions d'exportation. La CCC comprend la nécessité de protéger l'actionnaire au moyen d'une gestion prudente et efficace

de ce type de risque. Le risque contractuel suivant est évalué avant de conclure des contrats d'exportation.

- ***Politiques et processus et passation de marchés***

Ce risque lié à la possibilité que la CCC ne parvienne pas à mettre en place des politiques et des processus efficaces pour remplir son mandat, ce qui se traduirait par une prestation inefficace des services de la CCC (en interne et en externe), entraînant des pertes financières, une atteinte à la réputation et des risques juridiques. Ce risque est atténué grâce à une intégration efficace et à une formation, une supervision et une surveillance améliorées.

Bien que la CCC gère ses activités conformément à ses politiques évaluées au moyen d'examens et d'audits, la direction entreprend également un examen des processus de passation de marchés de la CCC pour s'assurer que des gains d'efficacité optimaux sont en place.

- ***Exécution du contrat***

Ce risque est lié à la possibilité que la CCC ne mette pas en œuvre les exigences nécessaires en matière de qualification des chefs de file, de structuration des contrats et de gestion des contrats conformément à ses politiques et processus.

La CCC entreprend une surveillance importante de la réserve de contrats, qui comprend un plan d'accélération des RH pour aller de l'avant avec le personnel prévu, une formation dirigée liée aux qualifications professionnelles, un jumelage interne et une collaboration pour échanger l'expérience (p. ex., une matrice des leçons apprises). De même, la CCC dispose d'équipes de développement des perspectives commerciales efficaces. La CCC veille à ce que son personnel soit formé et dispose des capacités nécessaires pour s'acquitter efficacement de ses tâches liées à l'exécution des contrats.

La haute direction assure une supervision appropriée et une surveillance de l'atténuation des risques tout au long des diverses phases d'exécution des contrats.

- ***Rendement des fournisseurs***

Ce risque est lié à la possibilité qu'un fournisseur ne livre pas à la CCC les biens ou les services prévus dans le contrat, conformément aux conditions du contrat national, ce qui entraînerait des pertes financières, une atteinte à la réputation et des risques juridiques.

La CCC effectue une évaluation approfondie des risques de la capacité de gestion, technique et financière de chaque fournisseur. La direction surveille de près le rendement des exportateurs et en rend compte selon une approche fondée sur les risques pour chaque contrat.

- ***Rendement des acheteurs étrangers et/ou des tiers***

Ce risque est lié à la possibilité qu'un acheteur étranger ou un tiers (p. ex., une institution financière) ne respecte pas les conditions de son contrat, ce qui entraîne des pertes financières, une atteinte à la réputation et des risques juridiques.

Par le biais d'un suivi et de mesures d'atténuation si nécessaire, la CCC facilite les résultats des acheteurs étrangers et/ou des tiers. Le Conseil est informé de la création d'une équipe de gestion des problèmes conformément à la Directive relative à la gestion des contrats.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Elle est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, and celles contenues dans les états financiers trimestriels. Ces états financiers trimestriels n'ont pas été audités ou examinés par un vérificateur externe.

À notre connaissance, les états financiers trimestriels non audités donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats et flux de trésorerie de la Corporation, à la date donnée et pour la période visée.

Président et  
chef de la direction,



**Bobby Kwon**

Ottawa, Canada  
Le 21 août 2025

Vice-présidente, Services corporatifs  
et chef de la direction financière,



**Juliet Woodfield**

# ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES CONDENSÉS (NON AUDITÉS)

## État de la situation financière (non audité)

Aux	Notes	30 juin 2025	31 mars 2025
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	598 892 \$	595 248 \$
Créances	5, 12	31 680	72 431
Autres actifs	6	2 023	1 683
		<b>632 595</b>	669 362
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles		7 331	7 543
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	2 285	2 337
		<b>9 616</b>	9 880
<b>Total des actifs</b>		<b>642 211 \$</b>	679 242 \$
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Créditeurs et charges à payer	7, 12	32 198 \$	50 030 \$
Dividende à payer	11	10 000	-
Avances		514 463	545 262
Produits différés	8	3 835	3 762
Obligations locatives	10	297	294
Avantages du personnel		490	467
		<b>571 899</b>	599 815
<b>Passifs non courants</b>			
Obligations locatives	10	4 222	4 298
		<b>4 222</b>	4 298
<b>Total des passifs</b>		<b>576 121</b>	604 113
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital d'apport		10 000	10 000
Bénéfices non répartis		56 090	65 129
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>66 090</b>	75 129
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>642 211 \$</b>	679 242 \$
Engagements locatifs	10		
Éventualités	17		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

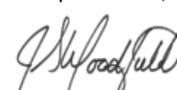
La publication de ces états financiers a été approuvée le 21 août 2025

Président et chef de la direction



**Bobby Kwon**

Vice-présidente, Services corporatifs



**Juliet S. Woodfield, FCPA, FCA**

**État du résultat global (non audité)**

	Notes	Pour les trois mois terminés le 30 juin	
		2025	2024
<b>PRODUITS</b>			
Frais de service	13	2 195 \$	4 031 \$
Produits financiers		5 439	7 338
Autres produits	14	196	42
		<b>7 830</b>	11 411
<b>FINANCEMENT PUBLIC</b>			
Crédit parlementaire	9	3 176	5 188
		<b>3 176</b>	5 188
<b>CHARGES</b>			
Charges d'exploitation et frais d'administration	15	8 322	11 086
Charges financières	10	52	30
		<b>8 374</b>	11 116
<b>Résultat net avant gain (perte) de change</b>		<b>2 632</b>	5 483
Gain (perte) de change		(1671)	52
<b>Résultat net</b>		<b>961 \$</b>	5 535 \$
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS DANS LE RÉSULTAT NET</b>			
Gain actuariel sur l'obligation des avantages du personnel		-	-
<b>Résultat global total</b>		<b>961 \$</b>	5 535 \$

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.*

## État des variations des capitaux propres (non audité)

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2025	Note	Capital d'apport	Bénéfices non répartis	Total
<b>SOLDE AU 31 MARS 2025</b>		10 000 \$	65 129 \$	75 129 \$
Résultat net			961	961
Résultat global total			-	-
Dividende	11		961	961
			(10 000)	(10 000)
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2025</b>		10 000 \$	56 090 \$	66 090 \$

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2024	Note	Capital d'apport	Bénéfices non répartis	Total
<b>SOLDE AU 31 MARS 2024</b>		10 000 \$	54 071 \$	64 071 \$
Résultat net			5 535	5 535
Résultat global total			-	-
Dividende	11		5 535	5 535
			(10 000)	(10 000)
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2024</b>		10 000 \$	49 606 \$	59 606 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**État des flux de trésorerie (non audité)**

	Notes	Pour les trois mois terminés le 30 juin	
		2025	2024
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net		961 \$	5 535 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation:			
Amortissement d'immobilisations corporelles		212	854
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation		52	1 835
Charges pour avantages du personnel		23	31
Avantages du personnel payés		-	-
(Gain) perte de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1554	( 427)
Gain suite à la résiliation de bail	11, 18	-	-
Variation du fonds de roulement provenant des:			
Créances	5, 12	40 751	(20 320)
Autres actifs	6	(340)	(285)
Créditeurs et charges à payer	7, 12	(17 832)	(61 689)
Avances		(30 799)	267 501
Produits différés	8	73	( 365)
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation		5 271	201 275
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-	(686)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement		-	(686)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Remboursement sur le principal des obligations locatives	10	(73)	(141)
Incitation à la location	10	-	-
Frais de résiliation de bail		-	-
Dividende payé		-	-
Sorties de fonds liées aux activités de financement		( 73)	( 141)
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(1 554)	427
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de		3 644	200 875
Trésorerie au début de l'exercice		595 248	279 922
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>598 892 \$</b>	<b>480 797 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Intérêts encaissés		3 990 \$	5 621 \$
Intérêts payés		18 \$	20 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES CONDENSÉS (NON AUDITÉS)

## 1. NATURE, ORGANISATION ET FINANCEMENT

La Corporation commerciale canadienne (la Corporation) a été établie en 1946 en vertu de la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* (Loi sur la CCC). Étant une société d'État mandataire, appartenant entièrement au gouvernement du Canada, la Corporation est visée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). La Corporation est responsable de ses affaires devant le Parlement par l'entremise de la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique (la Ministre). La Corporation est établie et exerce ses activités au Canada avec son siège social se trouvant au 350, rue Albert à Ottawa, en Ontario.

La Corporation agit comme maître d'œuvre pour les exportateurs canadiens lorsque des gouvernements étrangers, des organisations internationales ou des acheteurs étrangers du secteur privé veulent acheter des produits et services du Canada par l'entremise du gouvernement du Canada. La Corporation conclut des contrats de maître d'œuvre avec ces acheteurs étrangers ainsi que des contrats domestiques correspondants avec des exportateurs canadiens. De plus, la Corporation conclut certains accords de services d'approvisionnement visant à fournir des biens et des services destinés aux utilisateurs à l'échelle internationale au nom du gouvernement du Canada et de gouvernements étrangers.

Les activités de la Corporation sont financées au moyen des produits générés par les frais de service facturés et complétés par crédit parlementaire.

En septembre 2008, la Corporation, de même qu'un certain nombre d'autres sociétés d'État, a fait l'objet d'une instruction (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la *LGFP*, intitulée *Décret d'instruction pour les sociétés d'État mères impliquées dans des prêts commerciaux à prendre en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui ils prêtent ou offrent des avantages en accord avec la politique du gouvernement pour améliorer la responsabilité et l'intégrité des institutions fédérales*. La Corporation a mis en œuvre l'instruction, entrée en vigueur le 1 janvier 2010 et est demeurée en règle avec cette directive depuis.

En juillet 2015, la Corporation a fait l'objet d'une instruction (C.P. 2015-1110) en application de l'article 89 de la *LGFP*, afin d'harmoniser ses pratiques, directives et politiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor. Le tout devant se faire de manière cohérente avec les obligations juridiques de la Corporation et la mise en application devant être présentée dans son prochain Plan d'entreprise. La Corporation a mis en œuvre la directive en août 2016 et est demeurée en règle avec cette directive depuis.

La Corporation n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## 2. NORMES DE PRÉSENTATION

### (a) Conformité aux normes comptables IFRS

Les présents états financiers provisoires condensés ont été préparés conformément à la Directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État basé sur les normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées dans les états financiers annuels audités de la Corporation en date de et pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Ces états financiers provisoires condensés ne comprennent pas toute l'information requise pour les états financiers complets de l'exercice et doivent être lus conjointement avec le rapport annuel et les états financiers audités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

### (b) Base d'évaluation

Les états financiers sont fondés sur la base du coût historique, à l'exception des postes qui suivent tel que permis par les IFRS et dans la mesure où ils sont importants:

- Les passifs liés aux avantages du personnel accumulés relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, comptabilisés à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies.

### (c) Établissement d'estimations et exercice du jugement

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement, établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les conventions comptables, sur les montants des actifs et des passifs déclarés, sur l'information à fournir sur les actifs éventuels et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et charges déclarés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de façon notable de ces estimations pouvant avoir un impact significatif sur les montants s'y reliant dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'un examen approfondi de façon régulière, en date des états financiers. Tout changement aux estimations est comptabilisé dans les états financiers pour la période où il est constaté et pour les périodes futures si celles-ci sont également visées.

Pour la Corporation, les sources principales d'incertitudes relatives aux estimations au cours de la période de référence qui peuvent présenter un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs concernant la mesure des pertes de crédit attendues pour ses créances et ses produits non facturés, la détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la détermination des obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement), la détermination si un passif éventuel doit être divulgué ou

si une provision pour les frais de remédiation des contrats ou d'autres passifs liés aux contrats doivent être comptabilisés et l'affectation des charges pour administrer l'APPD.

Les jugements critiques portés par la direction lors de l'application des conventions comptables de la Corporation qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant la détermination du montant et du calendrier de comptabilisation des produits et des charges connexes, la comptabilisation des transactions de recouvrement des coûts, l'affectation des charges indirectes liées à l'administration de l'APPD, l'évaluation pour déterminer s'il y a eu des changements importants dans les risques de crédit qui peuvent avoir une incidence importante sur les pertes de crédit attendues sur les créances et produits non facturés, la détermination des actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives et la détermination si un élément est comptabilisé dans les états financiers comme une provision ou s'il est divulgué comme passif éventuel.

#### **(d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Corporation sont le dollar canadien.

### **3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES**

Les informations significatives sur les méthodes comptables appliquées dans la préparation des présents états financiers provisoires condensés sont conformes à celles décrites dans les états financiers annuels audités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

### **4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

Les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les avances reçues de la part des acheteurs étrangers et d'autres parties et qui n'ont pas encore été versées aux exportateurs canadiens, ainsi que, lorsque applicable, les montants retenus des exportateurs canadiens devant être versés à des dates ultérieures conformément aux modalités des contrats. De plus, se référer à la note 12 pour consulter la description de la marge de crédit renouvelable de la Corporation, qui est incluse dans le solde de trésorerie.

En date du 30 juin 2025, dans le cadre d'accords avec des acheteurs étrangers, CCC détenait des liquidités de 64,0 millions de dollars (66,6 millions en date du 31 mars 2025) dans des comptes bancaires distincts au profit de ces acheteurs étrangers. La Corporation a jugé que bien qu'elle ait certaines responsabilités contractuelles quant à l'administration de ces comptes bancaires, elle n'a pas le contrôle des avantages économiques futurs liés à cette trésorerie. Par conséquent, la Corporation n'a pas comptabilisé cette trésorerie comme un actif de la Corporation et n'a pas non plus comptabilisé de montant d'avance correspondant dans les passifs.

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les monnaies suivantes :

	30 juin 2025		31 mars 2025	
	Monnaie originale	Dollars canadiens	Monnaie originale	Dollars canadiens
Dollars canadiens	553 592	553 592 \$	545 193	545 193 \$
Dollars américains	31 676	43 215	33 275	47 837
Euros	1 301	2 085	1 390	2 159
Renminbis chinois	-	-	300	59
		598 892 \$		595 248 \$

## 5. CRÉANCES

Les créances comprennent les montants dus à la Corporation pour les frais de service facturés et non encore recouverts, les montants dus par les acheteurs étrangers relativement à des montants déjà versés aux exportateurs canadiens et d'autres montants provenant principalement d'organismes gouvernementaux canadiens. Ces montants sont basés sur des conditions normales en commerce international et ne portent habituellement pas intérêt.

Les créances de la Corporation sont constituées de :

	30 juin 2025	31 mars 2025
Créances	16 409 \$	71 769 \$
Produits à recevoir	15 271	662
	31 680 \$	72 431 \$

Les créances de la Corporation sont libellées dans les monnaies suivantes :

	30 juin 2025		31 mars 2025	
	Monnaie originale	Dollars canadiens	Monnaie originale	Dollars canadiens
Dollars canadiens	17 813	17 813 \$	37 498	37 498 \$
Dollars américains	9 939	13 560	24 299	34 933
		31 680 \$		72 431 \$

Les risques de crédit et de marché liés aux créances sont divulgués à la note 12.

## 6. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs de la Corporation comprennent :

	30 juin 2025	31 mars 2025
Produits non facturés	1 232 \$	1 193 \$
Charges payées d'avance	791	490
	<b>2 023 \$</b>	<b>1 683 \$</b>

## 7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les crédateurs et charges à payer comprennent les montants dus liés aux charges d'exploitation et frais d'administration de la Corporation, les montants payables aux exportateurs canadiens provenant des sommes perçues des acheteurs étrangers ainsi que d'autres montants divers dus. Ces montants sont exigibles selon les conditions normales de commerce.

Les crédateurs et charges à payer de la Corporation sont constitués de :

	30 juin 2025	31 mars 2025
Créditeurs	27 914 \$	45 583 \$
Charges à payer	4 284	4 447
	<b>32 198 \$</b>	<b>50 030 \$</b>

Les crédateurs et charges à payer de la Corporation sont libellés dans les monnaies suivantes :

	30 juin 2025		31 mars 2025	
	Monnaie originale	Dollars canadiens	Monnaie originale	Dollars canadiens
Dollars canadiens	22 096	22 096 \$	37 785	37 785 \$
Dollars américains	7 402	10 101	8 516	12 243
Renminbis chinois	8	1	8	2
		<b>32 198 \$</b>		<b>50 030 \$</b>

Les risques de marché et de liquidité liés aux crédateurs et charges à payer sont divulgués à la note 12.

## 8. PRODUITS DIFFÉRÉS

Le tableau suivant présente le rapprochement des produits différés de la Corporation:

	30 juin 2025	31 mars 2025
Solde au début de l'exercice	3 762 \$	2 529 \$
Plus: Produits différés supplémentaires	1 340	4 391
Moins: Montants des frais de service comptabilisés	(1 030)	(3 159)
Impact du montant net des produits non facturés et différés provenant d'un même contrat	(237)	1
Solde à la fin de la l'exercice	3 835 \$	3 762 \$

## 9. FINANCEMENT PUBLIC DIFFÉRÉ

Un crédit parlementaire de 13,8 millions de dollars a été autorisé pour l'exercice 2025-2026. Ce financement est fourni par le biais d'Affaires mondiales Canada et est exclusivement destiné aux dépenses d'administration reliées à l'APPD.

Le tableau suivant présente le rapprochement du financement public différé de la Corporation :

	30 juin 2025	31 mars 2025
Solde au début de l'exercice	- \$	- \$
Plus: Financement du gouvernement du Canada	13 792	13 792
Moins: Financement public comptabilisé comme produit	(3 176)	(13 792)
Solde à la fin de l'exercice	10 616 \$	- \$

## 10. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les activités de location de la Corporation sont reliées à ses bureaux.

Le tableau suivant présente le rapprochement des obligations locatives de la Corporation :

	30 juin 2025	31 mars 2025
Solde au début de l'exercice	4 592 \$	2 743 \$
Remboursement de l'allocation pour améliorations locatives	-	2,201.00
Charge d'intérêts	50	190
Paiements de loyers	(123)	(542)
Solde à la fin de l'exercice	4 519 \$	4 592 \$

Les charges d'intérêts liées aux obligations locatives sont incluses dans les charges financières. Les charges d'exploitation et frais d'administration de la Corporation comprennent 145 \$ (222 \$ en 2024) liés aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation des obligations

locatives. Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024, il n'y a pas eu de charges importantes liées aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et aux contrats de location à court terme pour lesquels l'exemption relative à la comptabilisation a été appliquée.

## 11. GESTION DU CAPITAL

Pour la préparation des présents états financiers provisoires condensés, l'objectif, la définition et les stratégies clés de la Corporation à l'égard du capital sont conformes à ceux décrits dans les états financiers annuels audités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

La Corporation n'est pas sujette à des exigences externes en matière de capital.

Le 4 juin 2025, le Conseil d'administration de la Corporation a approuvé l'émission d'un dividende de 10,0 millions de dollars (2024 – 10,0 millions de dollars) payable à son actionnaire.

La répartition des capitaux propres de la Corporation était la suivante :

	30 juin 2025	31 mars 2024
Capital d'apport	10 000 \$	10 000 \$
Bénéfices non répartis	56 090	65 129
	<b>66 090 \$</b>	<b>75 129 \$</b>

## 12. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Tel que décrit dans le rapport annuel et les états financiers audités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les instruments financiers que détient la Corporation l'exposent au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité.

La section qui suit décrit les risques les plus importants associés aux instruments financiers de la Corporation et la façon dont celle-ci gère son exposition aux risques.

### (a) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Ce risque est principalement associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux créances et aux produits non facturés qui comprennent les frais de service dus à la Corporation. La valeur comptable des actifs financiers figurant dans les états financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La Corporation investit ses fonds excédentaires pour toucher des produits financiers en vue de maintenir le principal et de fournir suffisamment de liquidités pour répondre à ses besoins de

trésorerie. Au cours de l'exercice, la Corporation réduit au minimum son exposition au risque de crédit découlant du placement de la trésorerie et équivalents de trésorerie en respectant sa politique en matière de placement, laquelle spécifie des mécanismes de placement approuvés par le Conseil d'administration et des limites de portefeuille. Selon la politique en matière de placement, la Corporation est autorisée à investir des fonds de trésorerie et équivalents de trésorerie dans des dépôts à vue et des placements temporaires très liquides qu'elle effectue auprès d'une banque à charte canadienne. Les placements doivent maintenir les cotes de crédit aux seuils, ou au-dessus des seuils, définis par au moins deux des agences énumérées ci-dessous :

- Cote de Moody's : P1
- Cote de Standard and Poor's (S&P): A1
- Cote de Dominion Bond Rating Service (DBRS) : R1 (faible)

### **Créances**

La Corporation a un risque de crédit lié aux créances qui comprend les produits tirés des frais de service ainsi que d'autres montants dus à la Corporation. Les autres montants comprennent les situations où la Corporation, à la demande des exportateurs canadiens, peut accepter de payer les factures liées à l'APPD ou non liées à l'APPD avant de recevoir les fonds du département de la Défense des États-Unis ou d'autres acheteurs étrangers.

Étant donné que l'acheteur étranger assujetti à l'APPD bénéficie d'une cote de crédit AAA par des agences d'évaluation du crédit reconnues, l'exposition au risque de crédit est ramenée à un niveau acceptable. En ce qui concerne les acheteurs étrangers qui ne sont pas assujettis à l'APPD, la Corporation évalue le risque de crédit pour s'assurer qu'il est également ramené à un niveau acceptable.

Au 30 juin 2025, 56 % (98 % au 31 mars 2025) des créances de la Corporation provenaient de contreparties ayant une cote de crédit AAA.

La Corporation a comptabilisé une provision pour pertes de crédit attendues de nul (nul en 2023) pour frais de créances irrécouvrables reliés à des créances à recevoir des acheteurs étrangers et autres entités découlant des contrats conclus avec des clients. Il n'y eu aucun changement dans les techniques d'estimation ni dans les hypothèses importantes utilisées au cours de l'exercice considéré.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances par région géographique se répartit comme suit :

	30 juin 2025	31 mars 2025
Canada	17 764 \$	38 991 \$
États-Unis	12 099	32 344
Asie *	1 310	1 045
Europe	374	4
Amérique centrale et Caraïbes	133	39
Amérique du Sud	-	8
	<b>31 680 \$</b>	<b>72 431 \$</b>

\* Inclut le Moyen-Orient

Les créances sont considérées comme étant en souffrance quand le payeur n'a pas versé la somme due avant la date d'échéance prévue par le contrat. Le classement chronologique des créances en souffrance de la Corporation était le suivant :

	30 juin 2025	31 mars 2025
< 30 jours	3 377 \$	19 907 \$
> 30 jours et < 180 jours	4 848	36 571
> 180 jours	1 320	1 507
	<b>9 545 \$</b>	<b>57 985 \$</b>

Toutes les créances en souffrance sont considérées comme entièrement recouvrables en date du 30 juin 2025. Il est normal que la Corporation encoure des retards dans le recouvrement de certaines créances en raison de l'environnement étranger dans lequel elle opère.

### **(b) Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. La Corporation n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt ou à d'autres risques de prix significatifs. Cependant, tel que décrit ci-dessous, elle est exposée au risque de change.

#### ***Risque de change***

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Corporation est exposée au risque de change sur ses créances et ses créditeurs libellés en monnaies étrangères en raison de la différence temporelle entre leur comptabilisation initiale et l'encaissement ou le versement réel du montant correspondant. Afin de gérer le risque de change, les contrats avec des acheteurs étrangers et les contrats réciproques avec des exportateurs canadiens sont ordinairement conclus dans la même monnaie. Dans certains cas où

le paiement entre les parties est effectué en monnaie différente, la Corporation peut conclure des contrats de change à terme. En général, la Corporation a recours à ces techniques pour transférer le risque de change à l'exportateur canadien.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de la Corporation à ce risque vient du fait qu'elle investit des fonds de trésorerie et équivalents de trésorerie. La Corporation réduit au minimum les risques associés aux fluctuations des taux d'intérêt en investissant dans des dépôts à vues et des placements temporaires très liquides qu'elle effectue auprès d'une banque à charte réputée. La Corporation n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt significatif.

### **(c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La Corporation réduit au minimum le risque de liquidité en respectant sa politique en matière de placement, laquelle prévoit des mécanismes de placement des fonds de trésorerie et équivalents de trésorerie dans des dépôts à vue et des placements temporaires très liquides qu'elle effectue auprès d'une institution financière canadienne afin de répondre à ses obligations financières en temps opportun.

Une demande d'indemnisation potentielle suite à un manquement sur ses contrats résiduels pourrait créer un risque de liquidité pour la Corporation. Afin d'atténuer ce risque, la Corporation dispose d'un recours contractuel, découlant, à tous les égards importants, des obligations prévues dans les contrats réciproques avec les exportateurs canadiens de même valeur que les contrats de maître d'œuvre. En outre, la Corporation reçoit une indemnité de la part de l'exportateur pour tout coût supplémentaire engagé en concluant des contrats réciproques. Pour atténuer davantage son exposition au risque de liquidité global suite à des manquements contractuels, la Corporation peut aussi exiger que les exportateurs canadiens fournissent des garanties commerciales, y compris des retenues de garantie, des garanties bancaires, des cautions, des cautions de la société mère, des cessions d'indemnités d'assurance, des privilèges sur biens, des garanties personnelles et des espèces des actionnaires placées en fiducie auprès de la Corporation.

Dans le cours normal de ses activités, la direction évalue la probabilité de tout passif éventuel. Les passifs éventuels relatifs à certains problèmes contractuels non résolus sont divulgués à la note 17 (b).

Aux termes des modalités des contrats, autres que ceux liés à l'APPD, les paiements aux exportateurs canadiens ne sont généralement pas faits avant la réception du paiement

provenant des acheteurs étrangers et de ce fait n'expose pas la Corporation à un risque de liquidité.

La Loi sur la CCC permet à la Corporation d'emprunter auprès du Trésor ou de conclure d'autres ententes de crédit ou des indemnités avec d'autres sources pour un montant ne dépassant pas 90,0 millions de dollars.

La Corporation a une marge de crédit renouvelable lui donnant accès à des fonds de l'ordre de 40,0 millions de dollars canadiens (40,0 millions de dollars au 31 mars 2025) ou l'équivalent en dollars américains. La marge de crédit est utilisée exclusivement pour les besoins en fonds de roulement de la Corporation afin de faciliter les paiements aux exportateurs canadiens dans le cadre du secteur d'activité visé par l'APPD.

Selon les modalités contractuelles pour le secteur d'activité visé par l'APPD, la Corporation s'engage à verser des paiements aux exportateurs canadiens dans les trente jours, pour la plupart des contrats. En ce qui concerne les contrats d'affaires internationales, la Corporation s'engage à effectuer les paiements dans les deux à cinq jours ouvrables suivant la réception des paiements de la part de l'acheteur étranger. Il arrive parfois que le recouvrement des montants auprès de l'acheteur étranger dans le cadre des contrats découlant de l'APPD prenne plus de 30 jours. Par conséquent, la Corporation peut à l'occasion utiliser la marge de crédit dans le cours normal de ses activités. L'endettement dans le cadre de cette entente est non sécurisé, et ce mécanisme de crédit vient à échéance le 31 décembre 2025 sous réserve d'une prolongation par la ministre des Finances ou de l'approbation d'un plan d'entreprise. Au 30 juin 2025, le montant prélevé sur cette marge de crédit était nul (nul au 31 mars 2025).

#### **Créditeurs et charges à payer**

Les créditeurs et charges à payer sont exigibles selon les conditions normales de commerce. Le profil d'échéance des créditeurs et charges à payer de la Corporation était le suivant :

	30 juin 2025	31 mars 2025
< 1 an	32 198 \$	50 030 \$
	<b>32 198 \$</b>	<b>50 030 \$</b>

## 13. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

### **(a) Ventilation des produits de frais de service**

Les produits de frais de service gagnés par la Corporation proviennent des secteurs d'activité suivants :

	Pour les trois mois terminés le	
	30 juin	
	2025	2024
Affaires internationales	896 \$	3 004 \$
Programmes de loterie	214	201
	1 110 \$	3 205 \$
Initiatives du gouvernement du Canada	1 085	826
	2 195 \$	4 031 \$

### (b) Obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement)

Les obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, sont principalement attribuables aux services qui n'ont pas encore été fournis par la Corporation pour la durée résiduelle du contrat. Le tableau suivant présente les prix de transaction estimatifs attribués aux obligations de prestation de la Corporation non remplies (ou remplies partiellement) devant être remplies dans le futur ainsi que le calendrier prévu de la comptabilisation des produits au 30 juin 2025. Les montants réels peuvent différer de ces estimations en raison de divers facteurs, notamment la nature imprévisible du comportement des clients, la réglementation du secteur et le contexte économique et politique dans lequel la Corporation exerce ses activités.

	30 juin 2025
< 1 an	16 438 \$
> 1 an	43 917
	60 355 \$

Les montants ci-dessus n'incluent pas les contreparties variables qui ne peuvent être estimées de façon fiable.

## 14. AUTRES PRODUITS

La Corporation gagne d'autres produits de diverses sources qui ne proviennent généralement pas d'activités commerciales internationales. Le tableau ci-dessous illustre les sources des autres produits:

	Pour les trois mois terminés le 30	
	juin	
	2025	2024
Produits divers	171 \$	20 \$
Revenus d'escompte	25	22
	196 \$	42 \$

## 15. CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Les charges d'exploitation et frais d'administration comprennent :

	Pour les trois mois terminés le 30	
	juin	
	2025	2024
Rémunération du personnel et charges connexes	5 828 \$	5 319 \$
Services de gestion des contrats	650	750
Consultants	533	813
Frais de déplacement et accueil	380	500
Logiciels, matériel informatique et soutien	294	251
Amortissement*	264	2 689
Loyer et frais connexes	205	279
Communications	102	310
Autres charges	66	175
<b>Total frais d'exploitation et d'administration</b>	<b>8 322 \$</b>	<b>11 086 \$</b>

\*L'amortissement de l'exercice précédent comprend l'amortissement accéléré des actifs au titre du droit d'utilisation et des améliorations locatives résultant de la résiliation d'un bail au quatrième trimestre 2023-2024. Il n'y a aucune dépense connexe dans l'année en cours. (2024 - 1 707 \$ et 777 \$, respectivement).

## 16. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Corporation est liée, pour ce qui est de la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle participe à des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités selon les mêmes modalités qui s'appliquent aux parties non liées et par conséquent, ces opérations se rapprochent de leur juste valeur.

## 17. ÉVENTUALITÉS

### (a) Garanties

La valeur résiduelle des obligations de performance des exportateurs canadiens pour lesquelles la Corporation, au nom du gouvernement du Canada, a garanti le rendement aux acheteurs étrangers en date du 30 juin 2025 s'élevait à 8,8 milliards de dollars (9,3 milliards de dollars en date du 31 mars 2025).

Afin de gérer son risque de rendement sur ses livrables en cours, la Corporation peut exercer un recours sur une base contractuelle contre des exportateurs canadiens découlant, à tous les égards importants, des livrables prévus de même valeur dans les contrats. Les garanties promises par les exportateurs canadiens servent à atténuer le risque de contrepartie sur les livrables garantis par la Corporation dans l'éventualité de réclamations contre la Corporation suite à un manquement au cas où des exportateurs canadiens ne parviennent pas à remplir les modalités

de leurs contrats. Les types de garanties que la Corporation peut exiger que l'exportateur canadien fournisse sont diverses garanties commerciales, y compris des retenues de garantie, des garanties bancaires, des cautions, des cautions de la société mère, des cessions d'indemnités d'assurance, des privilèges sur biens, des garanties personnelles et des espèces des actionnaires placées en fiducie auprès de la Corporation.

En date du 30 juin 2025, les garanties commerciales mises en gage à la Corporation par les exportateurs canadiens dans le cas improbable d'un manquement contractuel, étaient sous forme de cautions de sociétés mères totalisant 4,4 milliards de dollars (cautions de sociétés mères totalisant 4,4 milliards de dollars en date du 31 mars 2025). Ces montants se rapprochent de leurs justes valeurs.

### **(b) Autres passifs éventuels**

Dans le cours normal de ses activités, la direction évalue la probabilité de tout passif éventuel. Au 30 juin 2025, la Corporation avait certains problèmes contractuels non résolus qui sont activement gérés en vue de leur résolution. Toute incidence financière sur la Corporation, y compris la possibilité de dépenses de remédiation des contrats dans le futur, ne peut être raisonnablement estimée pour le moment.